

Bien souvent polluée, cette Aire, en Suisse aussi. (Photo Murat-a)

## SAINT-JULIEN / Pollution de l'Aire

13-14/7.91

# Le maire condamné

Le maire de Saint-Julien-en-Genevois a été condamné par le Tribunal correctionnel d'Annecy. Motif: pollution de l'Aire.

abandonnés dans une décharge située non loin de l'Aire.

### Le maire voit d'autres raisons

Le lien de cause à effet entre la présence des boues et la pollution de la rivière ne tarde pas, aux yeux des fonctionnaires, à être établi, d'autant plus qu'en amont «la faune aquatique vit dans une eau fraîche et oxygénée», constate le procès-verbal. Le maire a eu beau expliquer qu'au moment du constat, l'Aire était à son étiage et qu'en aval de la décharge il ne restait qu'un mince filet d'eau, condamnant par lui-même les poissons à mort. Que les boues étaient neutres et ne pouvaient polluer». Cela n'a pas convaincu les juges annéciens.

Depuis ce constat, et pour éviter un dépôt de plainte, une indemnité de 7860 FF avait été versée, deux mois plus tard, à l'Association piscicole du Genevois, après vote du Conseil municipal en date du 9 novembre 1989.

Dans le même temps, la commune cessait de déverser à la décharge les résidus de la station d'épuration. Ces derniers sont désormais acheminés à Roche-la-Molière, dans la Loire, dans une décharge spécialisée. Une opération qui coûte 500.000 FF au budget communal d'assainissement.

Cela n'empêchera pas à la procédure pénale de suivre son cours. Le tribunal estime en effet que «les remèdes sont postérieurs au fait reproché et qu'il n'appartient pas aux juridictions d'instruction de statuer sur l'existence de circonstances atténuantes».

Etonnamment, M. Joubert est condamné (à 25 000 FF d'amende dont 20 000 avec sursis), alors qu'au début des faits (entre 1986 et 89), il n'était que premier adjoint. Un premier procès-verbal avait été dressé en 1986. Il n'avait pas connu de suite pénale.

Michel CAUSSE

Henri Joubert, fonctionnaire retraité des Finances, âgé de 60 ans, a été inculpé pour «avoir, courant septembre 1989, jeté, déversé ou laissé écouler dans les cours d'eau, canaux, ruisseaux, plans d'eau avec lesquels ils communiquent même de façon discontinue, directement ou indirectement des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire». Une infraction prévue et réprimée par deux articles du Code rural.

Est-il besoin de présenter le problème de l'Aire qui a déjà fait couler beaucoup d'encre? Formée par le ruisseau de Ternier, les nants de Feigères et d'Ogny, elle traverse le canton de Saint-Julien avant de passer en Suisse où elle se marie avec l'Arve, au sud de Genève. On se souvient que plusieurs pollutions ont déjà donné lieu à des «levées de boucliers». Plusieurs associations de défense estiment aujourd'hui qu'elle est menacée par le projet de péricentrique de Saint-Julien, entraînant la construction de deux ponts.

Les faits incriminés par la justice remontent au 19 septembre 1989. Ce jour-là, des agents de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) relèvent dans la rivière des traces de pollution et trouvent des poissons morts. Un peu plus loin, sur la berge, une coulée de terre suspecte. Il s'agit-là de boues séchées issues de la station d'épuration de la ville. Ces déchets sont - et cela entre 1986 et 1989 -

## Etrembières

### Démission du premier adjoint du maire

M. Maurice Giacomin, premier adjoint de Mme Alice Beltrami, maire d'Etrembières, a discrètement démissionné de ses fonctions, ce dont a pris acte le sous-préfet de Saint-Julien.

Selon les déclarations du démissionnaire et du maire, il apparaît qu'un désaccord est intervenu entre eux sur le degré d'engagement de la municipalité

dans le domaine de l'élaboration d'une politique intercommunale à l'échelle de l'agglomération annemassienne, le premier adjoint prônant, pour sa part, une intercommunalité la plus profonde possible. Directeur d'école, il évoque aussi un surcroît d'activités professionnelles.

M. Maurice Giacomin demeure conseiller municipal d'Etrembières. (JCO)